



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Concours : CAPLP interne et CAER-CAPLP**

**Section : Arts Appliqués**

**Option Design et option Métiers d'art**

**Session 2021**

Rapport de jury présenté par : Isabelle LEMASSON-SAID,  
Inspectrice de l'Éducation nationale STI design, arts appliqués  
et métiers d'art, et présidente du jury

## SOMMAIRE

	Pages
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONCOURS ET DE LA SESSION</b>	3
<b>STATISTIQUES DE LA SESSION 2021</b>	8
<b>ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ</b>	9
Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	10
Rapport de l'épreuve	11
<b>ÉPREUVE D'ADMISSION</b>	15
Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel	16
Rapport de l'épreuve	16
<b>ANNEXE</b>	
Spécialités métiers d'arts et dominantes offertes au concours	20

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONCOURS ET DE LA SESSION

L'ensemble des informations, remarques et recommandations relatives à la session 2021 est présenté dans ce rapport.

### Repères pour l'inscription aux concours

Les concours interne du CAPLP arts appliqués et du CAER-CAPLP correspondant ont pour finalité de recruter des enseignants qui interviendront dans les formations relevant de la voie professionnelle, principalement en certificat d'aptitude professionnelle (CAP), baccalauréat professionnel (BCP), brevet des métiers d'art (BMA) et, plus rarement, en diplôme de technicien des métiers du spectacle (DTMS), mention complémentaire (MC), voire brevet professionnel (BP).

Lors de leur inscription au concours, les candidats ont le choix entre deux options :

- L'option *design*, qui vise le recrutement de professeurs d'arts appliqués aptes à enseigner la matière générale « arts appliqués et cultures artistiques » dans les formations de la voie professionnelle de niveaux 3 et 4.
- L'option *métiers d'art*, qui vise le recrutement de professeurs de spécialités métiers d'art aptes à dispenser les enseignements professionnels, théoriques et pratiques dans les formations de la voie professionnelle de niveaux 3 et 4 conduisant aux CAP métiers d'art, BMA, BCP, essentiellement artisanat et métiers d'art (BCP AMA), voire en DTMS, MC et BP (Cf. annexe « Spécialités métiers d'art et dominantes pouvant être retenues pour les sujets de l'épreuve d'admission »).

Les candidats de l'option *métiers d'art* optent, au moment de leur inscription, pour le choix d'une spécialité parmi celles proposées chaque année à partir de la liste placée en annexe. Il convient donc que les candidats s'assurent, avant de s'inscrire, de disposer pleinement des compétences techniques et professionnelles inhérentes à la spécialité choisie.

Il faut remarquer que les options *communication visuelle pluri média* (BCP AMA CVPM) et *marchandisage visuel* (BCP AMA MV) ne relèvent pas de l'option *métiers d'art* du CAPLP arts appliqués. Par conséquent, les candidats souhaitant exercer dans ces deux spécialités de BCP AMA doivent s'inscrire dans l'option *design* du CAPLP arts appliqués. En d'autres termes, l'éventuelle affectation en BCP AMA de ces deux options nécessite au préalable d'être lauréat de l'option *design* du CAPLP arts appliqués.

### Les options ouvertes aux concours

Les deux options *design* et *métiers d'art* ont été proposées à la session 2021 du CAPLP interne arts appliqués. En revanche, et comme lors de la session précédente, seule l'option *design* a été proposée au CAER-CAPLP.

### Le nombre de postes offerts aux concours

Pour les deux concours de l'enseignement public, le nombre de postes offerts est identique à ceux de la session 2020 ; une unité de moins pour le CAER-CAPLP.

Pour le CAPLP interne option *métiers d'art*, les lauréats du concours appartiennent aux spécialités de l'ébénisterie et des arts du verre (dominantes verre à froid et enseigne lumineuse et signalétique).

Contrairement au CAER-CAPLP, les résultats des deux autres concours ne permettent pas de pourvoir la totalité des postes offerts. En effet, au regard des résultats des candidats obtenus à l'admission, 16 postes ont été rendus aux CAPLP interne option *design* et 2 à l'option *métiers d'art*.

### Les candidats

Les inscrits et les présents

Les inscriptions à l'option *design* du CAPLP interne connaissent une baisse mais demeurent particulièrement stables pour le CAER-CAPLP.

Même si cette proportion est devenue une constante, force est de constater qu'il y a une forte déperdition des candidats entre l'inscription et l'admissibilité du CAPLP interne et du CAER-CAPLP, bien qu'elle soit moins marquée pour le CAPLP lors de cette session.

## Les lieux des épreuves

### Admissibilité

La lecture des dossiers de RAEP des trois concours par les membres des jurys s'est déroulée au Lycée Denis Diderot de Marseille du 1<sup>er</sup> au 5 février 2021. Le directoire du concours remercie Madame la proviseure, Mesdames les proviseures-adjointes, les agents de l'établissement pour leur accueil, et tout particulièrement Monsieur le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques pour son aide technique.

### Admission

L'épreuve orale d'admission de l'option *design* s'est également déroulée au Lycée Denis Diderot de Marseille du 29 mars au 2 avril 2021. L'équipe d'appariteurs a assuré avec bienveillance et sens des responsabilités l'accueil et l'encadrement des candidats admissibles.

L'épreuve orale d'admission de l'option *métiers d'art* s'est quant à elle tenue dans divers établissements publics et privés sous contrat en fonction des spécialités des candidats admissibles, entre le 23 et le 25 mars 2021 (Bordeaux, Marseille, Paris, Uzès, Valence et Vierzon).

Dans tous les établissements d'accueil, les conditions de travail ont été satisfaisantes et le respect des mesures sanitaires imposées par la crise de la COVID 19 ont été garanties. Que l'ensemble de ces acteurs et l'accompagnement constant des services de la DGRH du MENJS, qui contribuent au bon déroulement de ces concours, soient ici vivement remerciés.

# NATURE, DÉFINITION ET ATTENDUS DES ÉPREUVES

## Préambule

Les épreuves des concours du CAPLP interne et du CAER-CAPLP section arts appliqués sont définies en annexes de l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

## Publications administratives et textes officiels utiles pour la préparation au concours

Pour se préparer aux épreuves, il est fortement conseillé aux candidats de s'informer sur :

- Les programmes d'enseignement et les référentiels de formation en vigueur dans la voie professionnelle qui sont consultables pour la plupart sur le site éducol. La Transformation de la Voie Professionnelle a conduit, depuis la rentrée scolaire 2019, à la réécriture des programmes de l'enseignement général de CAP et de BCP. Ils sont définis par arrêtés du 3-4-2019 publiés au BO spécial n° 5 du 11 avril 2019 (Cf. programmes d'arts appliqués et cultures artistiques) ;
- le statut particulier des professeurs de lycée professionnel : [décret n°92-1189 du 6 novembre 1992](#) modifié par le décret n°2017-786 du 5 mai 2017 ;
- le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation est publié en annexe de [l'arrêté modifié du 1<sup>er</sup> juillet 2013](#).

## Nature des épreuves

NATURE DES ÉPREUVES	DURÉE	COEFFICIENT
<b>Épreuve d'admissibilité</b>		
<b>Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle</b>	-	1
<b>Épreuve d'admission</b>		
<b>Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes ou les référentiels du lycée professionnel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux pratiques</li> <li>• Préparation de l'exposé</li> <li>• Exposé</li> <li>• Entretien</li> </ul>	<b>6 heures</b>  4 h 1 h 30 min 30 min	<b>2</b>

### Rappel des dispositions réglementaires des articles 10 et 11 de l'arrêté du 19 avril 2013

- Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.
- Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

### Définition des épreuves

Les épreuves du concours ne font pas l'objet d'un programme limitatif.

#### L'épreuve d'admissibilité

Les modalités d'élaboration du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) décrites par les textes officiels établissent la règle à suivre par les candidats. Les dossiers doivent respecter la forme imposée en deux parties consistant, d'une part, à exposer les responsabilités confiées au candidat durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement ou de la formation et, d'autre part, à analyser, décrire et commenter de façon précise l'une des réalisations pédagogiques de son choix.

Les meilleurs candidats sont ceux qui :

- Dans la première partie de leur dossier, savent dépasser la simple énumération des différentes étapes de leur carrière pour analyser et mettre en perspective leur expérience dans les fonctions exercées, au regard des compétences professionnelles attendues pour l'enseignement.
- Dans la deuxième partie, parviennent à développer l'analyse détaillée et argumentée d'une réalisation pédagogique contextualisée, en s'efforçant de préciser et de justifier les choix didactiques opérés, au travers d'une communication claire et structurée.

La forme de l'épreuve valorise les candidats qui, faisant preuve de suffisamment de réflexivité sur leur parcours professionnel, sont capables d'appréhender et d'analyser l'expérience acquise dans leurs fonctions et activités actuelles ou passées pour témoigner d'une approche pédagogique réfléchie dans leur champ de compétence.

Pour l'option *design* du concours interne, l'analyse des résultats de l'épreuve montre que la proportion de candidats y étant parvenus a baissé par rapport à la session précédente. Concernant le CAER-PLP, les résultats sont réellement meilleurs, comme souvent.

S'agissant de l'option *métiers d'art* du CAPLP interne, on constate qu'une part des candidats dont le dossier a obtenu une note faible s'explique souvent en raison d'une erreur dans le choix de la spécialité d'inscription (particulièrement en graphisme et décor où de nombreux candidats issus de la communication visuelle s'inscrivent par erreur).

Les spécialités des candidats admissibles à l'option *métiers d'art* sont : céramique (1), ébénisterie (7), arts du verre (VAF (1) et ELS (1)), bijouterie (2), tapisserie (1) et arts graphiques (1).

## L'épreuve d'admission

L'épreuve repose sur la présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel en réponse à un sujet donné, spécifique à l'option choisie par le candidat, et, s'agissant de l'option *métiers d'art*, propre à sa spécialité métier. Elle donne lieu à un entretien avec le jury.

Pour la réalisation de cette épreuve, le candidat dispose :

- Pour l'option *design* : d'un temps de travaux pratiques lui permettant de construire la séquence autour d'une problématique clairement identifiée ainsi que le développement pédagogique d'une séance constitutive de la séquence.
- Pour l'option *métiers d'art*, cette phase de travaux pratiques se déroule dans un plateau technique offrant tout l'espace et l'équipement professionnel de la spécialité permettant au candidat de conduire librement explorations et essais techniques nécessaires à l'élaboration de la séance et de mettre ainsi en évidence ses aptitudes professionnelles propres aux démarches de conception et de réalisation.
- Pour les deux options : d'un temps de préparation de l'exposé, qui précède l'entretien avec le jury.

Il est attendu la présentation de dispositifs probants, étayés par des choix pédagogiques cohérents et explicites. Les candidats ayant mené les meilleures prestations ont su utiliser à bon escient le temps de préparation de l'exposé pour mettre au point un plan structuré et communiquer au jury le fruit de leur réflexion avec clarté, conviction et dans le respect du temps imparti.

## Les attendus

Les modalités d'admissibilité des concours favorisent la prise en compte de l'expérience professionnelle. Ainsi, la forme déclarative du dossier de RAEP se révèle nettement à l'avantage des candidats qui sont en capacité de valoriser des acquis, des connaissances, des qualifications et des apprentissages issus de leur parcours professionnel. Cependant, elle ne permet pas d'apprécier la complète maîtrise des compétences disciplinaires attendues de la part d'enseignants d'arts appliqués et cultures artistiques, qu'il s'agisse :

- de la pratique éprouvée du dessin,
- de l'étendue des connaissances et des références artistiques et culturelles,
- de la parfaite possession des méthodes de démarche créative et de conception.

ou encore, pour les candidats de l'option *métiers d'art* :

- de l'expertise professionnelle (savoir-faire, gestes techniques, sécurité) dans le métier considéré.

Par conséquent, l'épreuve d'admission acquiert une dimension d'autant plus sélective qu'elle vise également, outre l'appréciation des aptitudes pédagogiques des candidats, la vérification du degré de maîtrise de ces compétences disciplinaires indispensables.

## Les recommandations aux futurs candidats

Les rapports d'épreuves qui figurent dans les pages suivantes fournissent des informations et des conseils utiles à la préparation des futurs candidats. Aussi, la lecture attentive de ces rapports constitue un préalable pour se préparer dans les meilleures conditions aux épreuves. Certaines recommandations générales représentent néanmoins des invariants qui sont rappelés ci-après.

Quelle que soit l'épreuve, il est indispensable de :

- Prendre le temps de lire et d'observer dans leur intégralité les documents proposés.
- S'approprier la demande et d'en saisir les enjeux.
- Faire preuve de méthode dans l'ensemble de son travail d'analyse, de recherche, de traduction, de présentation et d'argumentation.
- Recourir aux croquis et schémas lorsqu'ils constituent des moyens d'investigation pertinents.
- Mettre en évidence les principes, notions et concepts qui sous-tendent l'analyse ou la démonstration.
- Nourrir le questionnement et les propositions de références culturelles appropriées, issues de la diversité des domaines des arts appliqués ou des métiers d'art, et notamment de leurs manifestations les plus contemporaines.
- Recourir à des principes de composition et de mise en page pour structurer efficacement les réponses (analyse, recherches, propositions, etc.).
- Bien gérer son temps et relire le travail terminé afin d'éviter les analyses ou les propositions tronquées, les omissions, les redondances, les incohérences, et de corriger les erreurs de syntaxe, les termes impropres et les fautes d'orthographe.

Par ailleurs, les candidats ne doivent pas ignorer que certaines académies proposent des formations de préparation au concours. Lorsqu'elles existent, il est fortement conseillé de s'y inscrire.

### **Pour conclure**

La caractéristique de ces concours, scindés en deux options dont l'une se décompose en plusieurs spécialités de métiers d'art, est source de complexité pour son organisation.

Si pour l'admissibilité, une convergence est permise par la forme, soit l'évaluation d'un dossier de RAEP commune aux deux options, lors de l'admission en revanche, des modalités d'organisation spécifiques s'imposent, notamment en ce qui concerne l'épreuve de présentation d'une séquence de formation. Outre l'élaboration de sujets spécifiques aux différentes options et spécialités, la définition de l'épreuve exige pour l'option *métiers d'art* son implantation dans différents sites disposant, pour chaque spécialité, d'espaces et d'équipements adéquats.

## BILAN DE LA SESSION 2021

### Nombre de candidats et nombre de postes offerts aux concours

	Épreuve d'admissibilité					Épreuve d'admission			Nombre de postes offerts
	Inscrits	Nombre de candidats			Nombre de candidats		Admis		
		Non éliminés *	Admissibles	Non éliminés *	Admis				
		% inscrits	% non éliminés	% admissibles					
<b>Option design</b>									
CAPLP interne	111	64	57,66	44	68,75	42	45,24	19	35
CAER-PLP	70	47	67	27	57	27	44	12	12
<b>Option métiers d'art</b>									
CAPLP interne	43	28	65,12	14	50	11	78,57	6	8

\* Les candidats non éliminés correspondent aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire pour absence, copie blanche, copie non rendue, note zéro ou candidature non valide.

### Notes moyennes des candidats aux épreuves d'admissibilité, d'admission et du concours complet

	Moyennes générales portant sur le total des épreuves					
	d'admissibilité		d'admission		du concours	
	Candidats non éliminés	Candidats admissibles	Candidats non éliminés	Candidats admis	Candidats non éliminés	Candidats admis
<b>Option design</b>						
CAPLP interne	08,47	10,61	06,76	10,08	08,04	10,04
CAER-PLP	09,99	12,56	10,06	13,92	10,89	13,99
<b>Option métiers d'art</b>						
CAPLP interne	06,98	10,39	09,64	12,83	09,98	12,36

Moyennes exprimées sur 20 points.

	Moyennes obtenues par les candidats					
	admissibles			admis		
	Premier admissible	Dernier admissible	Moyenne	Premier admis	Dernier admis	Moyenne
<b>Option design</b>						
CAPLP interne	18	06	10,61	18	08,17	10,08
CAER-PLP	19	09,5	12,56	20	10,5	13,92
<b>Option métiers d'art</b>						
CAPLP interne	19	08	10,39	18	09,83	12,36

Moyennes exprimées sur 20 points.

## **ADMISSIBILITÉ**

**Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle**

Les épreuves du concours interne du CAPLP section arts appliqués sont définies en annexes de [l'arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

## DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués en accord avec les référentiels et programmes nationaux relatifs à :

- la conception et la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement,
- le niveau de classe donné,
- la transmission des connaissances,
- les compétences visées et les savoir-faire prévus,
- la conception et la mise en œuvre des modalités d'évaluation.

Le cas échéant, il indiquera s'il a agi en lien avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Il peut également aborder les problématiques rencontrées dans le cadre de son action comme par exemple : les conditions du suivi individuel des élèves et l'aide au travail personnel, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages, et enfin il peut évoquer sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

Dimension des marges :

- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm.
- Sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Coefficient 1.

Nota : Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP qui reste à cet effet à la disposition du jury.

## RAPPORT DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE

### Spécificité de l'épreuve

L'épreuve repose sur l'examen d'un dossier élaboré par le candidat dont l'organisation et le contenu sont précisés dans la définition même de l'épreuve. Elle valorise les candidats qui, avec suffisamment de distance, se révèlent capables d'analyser leur propre parcours professionnel et qui ont su identifier les acquis de leurs diverses expériences professionnelles, et ainsi témoigner de leurs compétences qui seront confrontées à celles du métier de l'enseignant.

Le candidat veillera à la cohérence du dossier **au regard de l'option choisie** :

- **L'option design** vise à recruter des enseignants en *arts appliqués et cultures artistiques*. Le dossier permet d'évaluer la capacité du candidat à intervenir dans le cadre d'un enseignement général de sensibilisation et d'initiation aux domaines du design et des cultures artistiques, dans le respect des programmes officiels de la discipline essentiellement en CAP et/ou en BCP.

**Ou**

- **L'option métiers d'art** vise à recruter des enseignants de spécialités professionnelles. Le dossier doit témoigner de la maîtrise d'un savoir-faire professionnel et de la capacité du candidat à intervenir dans le cadre d'enseignements professionnels, dans le respect de référentiels métiers de CAP, BCP, BMA, MC, DTMS ou encore BP.

**L'évaluation de l'épreuve s'articule autour de trois unités distinctes :**

#### **1 - Le parcours professionnel et les responsabilités (4 points).**

Cette unité porte sur la première partie du dossier : les deux pages (maximum) dactylographiées où « *le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes* ».

Les critères d'évaluation portent sur :

- La richesse et l'adéquation de l'expérience professionnelle au regard des compétences requises pour le métier d'enseignant.

Attendus : Le parcours professionnel et les responsabilités servent à vérifier que le candidat a identifié des compétences attendues pour l'exercice du métier d'enseignant en arts appliqués option *design* ou option *métiers d'art*. Il lui appartient d'extraire et de valoriser les compétences qu'il a acquises sur la durée de son parcours à travers un choix réfléchi et pertinent d'expériences et de responsabilités dans la sphère publique, professionnelle ou associative. C'est dans ce sens qu'il s'agit de démontrer la richesse, la diversité et la pertinence du parcours.

Il appartient au candidat de démontrer ses intentions pour dépasser la simple narration qui délaye le propos ou l'énumération chronologique (de type curriculum vitae) des différentes étapes de sa carrière. Cet exercice met en exergue une réelle capacité à synthétiser et à hiérarchiser les savoirs, savoir-faire et savoir-être inhérents au métier.

L'objectif est donc d'analyser ses pratiques utiles à la valorisation de ses compétences (transversales, professionnelles et/ou disciplinaires) et son sens des responsabilités. En conclusion, le candidat communique aussi sur son projet d'avenir et sur ses motivations pour accéder à la titularisation.

Le jury a apprécié :

- Un choix pertinent des expériences au regard des compétences d'enseignement.
- Un esprit de synthèse dans la présentation des compétences indépendamment de la chronologie.
- Une exploitation judicieuse de certains parcours singuliers.

- La valorisation de l'implication des candidats et leur engagement dans les différentes missions réalisées.

Le jury a regretté :

- Un format type lettre de motivation, CV ou catalogue.
- Le manque de réinvestissement de compétences professionnelles malgré des parcours professionnels diversifiés.
- Une narration anecdotique et/ou déconnectée du métier d'enseignant.

Dans cette première partie, Il est attendu des candidats qu'ils soient capables, en s'appuyant sur les étapes importantes de leurs parcours, de se présenter au regard du profil d'enseignant dans lequel ils concourent.

**2 - La réalisation pédagogique dans la discipline ou la spécialité (12 points).**

La seconde partie compte six pages (maximum) dactylographiées : « *le candidat développe en particulier une situation d'apprentissage et d'animation de la séquence significative, basés sur ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.* »

Les critères d'évaluation portent sur :

- La maîtrise des contenus de la discipline ou de la spécialité.
- La pertinence des choix pédagogiques et didactiques.
- La qualité de l'argumentation.
- La prise de recul dans l'analyse de la situation.

**Le candidat veille à la cohérence de la réalisation pédagogique.**

Certains dossiers témoignent d'une méconnaissance totale de la discipline *arts appliqués et cultures artistiques* en lycée professionnel (par exemple, présentation d'une séquence d'arts plastiques de collège pour l'option *design* voire pour l'option *métiers d'art*). Il est impératif que le candidat propose une séquence pédagogique conforme aux attentes des programmes de la discipline *arts appliqués et cultures artistiques* pour les niveaux CAP ou BCP.

Concernant les spécialités métiers d'art, quelques dossiers témoignent aussi d'une méconnaissance totale de la nature des enseignements des *métiers d'art* en lycée professionnel.

Le jury insiste sur la concordance devant exister entre les propositions pédagogiques et les attentes du référentiel du *métier d'art* concerné.

D'autre part, les candidats inscrits dans l'option *métiers d'art* sont vivement encouragés à mettre en relation la séquence proposée avec les enseignements dispensés en arts appliqués et cultures artistiques.

Dans les autres cas (3<sup>èmes</sup> *prépa métiers*, *diplôme national des métiers d'art et du design* (DNMADE), *sections de technicien supérieur...*), le candidat se doit de transposer sa séquence en la destinant aux formations de CAP ou de baccalauréat professionnel ou de brevet des métiers d'art pour l'option métiers d'art pour répondre aux attentes du concours (comme à chaque session, des dossiers de RAEP non conformes à l'option retenue ont été proposés par certains candidats).

Dans la même logique, les candidats intervenant en enseignement professionnel dans des BCP *artisanat et métiers d'art* (options *communication visuelle, marchandisage visuel...*) et se présentant à l'option *design* du concours doivent absolument mettre en relation leurs scénarios pédagogiques avec le cadre d'un cours d'enseignement général d'*arts appliqués et cultures artistiques*. Pour rappel, il n'existe pas de recrutement spécifique pour ces filières ; c'est après l'obtention du concours de l'enseignement public que les lauréats peuvent participer au mouvement spécifique national (SPEN) et se voir affecter dans un poste de ce type.

**Attendus**

Les choix pédagogiques du candidat s'inscrivent dans le cadre de la classe (profil des élèves, réalité de leur niveau, contexte socio-culturel et géographique...) et dans un cadre éducatif et institutionnel (partenariats, projets d'établissement, spécificité de la formation...). La séquence proposée s'ancre dans une culture design

actualisée. Elle convoque une démarche de projet suivant les phases d'investigation, d'expérimentation, de réalisation et de communication, dans un contexte de pédagogie active.

Le jury a apprécié :

- La connaissance des programmes ou du référentiel.
- Une réelle mise en œuvre des programmes sans se contenter de les citer.
- Une prise en compte du contexte d'enseignement et des spécificités du public concerné.
- Des références iconographiques légendées, explicites et actuelles, s'inscrivant dans les différents champs du design.
- Une démarche ancrée dans une pédagogie de projet.
- Une méthodologie rigoureuse intégrant les différentes phases et articulant pertinemment intentions et réalisations.
- Des propositions pédagogiques mettant l'élève en situation active et/ou s'ouvrant sur des actions interdisciplinaires.
- Une évaluation qui répond aux objectifs donnés avec des indicateurs précis.
- Une exploitation judicieuse des outils numériques.
- Un questionnement sur le scénario proposé permettant une remédiation.
- Une réflexivité sur la posture de l'enseignant et de l'élève.

Le jury a regretté :

- Le manque de connaissances en culture design et l'absence de veille disciplinaire.
- Des références datées.
- Une succession d'activités.
- Une faible connaissance des nouveaux programmes et de la réforme visant la transformation de la voie professionnelle.
- L'absence de ressources données aux élèves.
- Des scénarios pédagogiques ne correspondant pas au programme de la discipline en baccalauréat professionnel (par exemple : programme STD2A, enseignement professionnel spécifique...).
- Des activités sans lien avec le scénario pédagogique et des séquences situées dans un contexte le fragilisant.
- Un manque de cohérence entre les critères d'évaluation et les objectifs visés, voire une absence de critères d'évaluation.

**3 - Les qualités du dossier (4 points).**

Cette troisième et dernière unité porte sur la forme du dossier dont « *chacune des parties [doit] être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm (...)* »

Les critères d'évaluation portent sur la présentation et la conformité du dossier.

Attendus :

Le jury vérifie la recevabilité du dossier RAEP du candidat et le respect des contraintes de mise en forme imposées dans la définition de l'épreuve (organisation, format, nombre de pages et de documents annexés, attestation d'authenticité...). La qualité de la mise en forme (composition écrite et visuelle claire et organisée) et la maîtrise de la langue (style, syntaxe, grammaire, orthographe et ponctuation) sont évaluées.

Le jury encourage chaque candidat à adopter des principes simples de rédaction et de hiérarchisation des informations pour structurer son propos, le rendre accessible et agréable à lire. Une qualité irréprochable est également attendue concernant la forme et le registre du discours. Le vocabulaire, qu'il soit ou non technique, disciplinaire ou pédagogique, doit être maîtrisé et utilisé à bon escient.

Si des inserts de visuels sont tolérés, il ne peut être question de modifier le format (A4 à la française) ou la taille du dossier. Le jury rappelle qu'un recto-verso correspond à deux pages. Le jury recommande de ne pas

excéder quatre pages d'annexes. Les ressources pédagogiques, regroupées en annexes (support(s) d'activité, fiche(s) de préparation de séquence ou de séance, exemple(s) de réalisation...), soutiennent et explicitent la présentation et l'analyse de la démarche d'enseignement.

Le jury a apprécié :

- Une maîtrise de l'expression écrite et de l'orthographe, témoignant d'une relecture rigoureuse.
- Une mise en page aérée avec un propos structuré.
- Des annexes pertinentes prenant en compte les 3 phases (investigation, expérimentation, réalisation).

Le jury a regretté :

- Une mise en page compacte, sans paragraphe.
- Une formulation égocentrée, peu distanciée.
- Un propos mal structuré dénotant un manque de réflexion.
- Des annexes présentant seulement la réalisation finale, sans production d'élèves voire l'absence d'annexes.

Le jury a constaté des cas de plagiat, ce qui est interdit. Le droit des auteurs et la propriété intellectuelle doivent être respectés. Le jury rappelle que ne pas référencer les sources des œuvres présentées est une faute pédagogique.

En guise de conclusion, des candidats ont su exposer en quelques pages de vraies qualités (professionnalisme, empathie, bienveillance et intérêt pour les élèves) laissant entrevoir une réelle légitimité à continuer à enseigner. Ces qualités se fondent sur des capacités réflexives enrichies d'une culture design et mises au service d'une démarche pédagogique rigoureuse en phase avec les programmes et les référentiels. Lorsqu'ils étaient perceptibles, l'authenticité de l'engagement et le partage des valeurs de l'institution ont esquissé des profils et des postures porteuses de valeurs éducatives indispensables pour exercer en voie professionnelle.

## **ADMISSION**

**Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes  
du lycée professionnel**

Les épreuves du concours interne du CAPLP section arts appliqués sont définies en annexes de l'[arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

## PRÉSENTATION D'UNE SÉQUENCE DE FORMATION PORTANT SUR LES PROGRAMMES DU LYCÉE PROFESSIONNEL

### DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

*L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques, relatifs à un problème de conception et de réalisation en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.*

*La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.*

*Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à justifier ses choix liés à ses maîtrises professionnelles, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.*

*Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat sera conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.*

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; coefficient 2.

*Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.*

Un échantillon de sujets est publié chaque année sur le site national design et métiers d'art : <https://designnetmetiersdart.fr>

### RAPPORT DE L'ÉPREUVE

#### Les enjeux des sujets

Quelle que soit l'option - *design* ou *métiers d'art* - et la spécialité, les sujets formulent une demande analogue à partir d'un objectif pédagogique, d'un niveau de classe et d'un corpus de documents imposés.

Cette demande consiste à réaliser une séquence issue de l'analyse et de la confrontation de ces documents. Cette analyse doit conduire le candidat à identifier et à présenter des caractéristiques, des principes et/ou des notions remarquables en lien avec l'objectif général du sujet.

En s'appuyant sur les éléments ainsi dégagés, le candidat doit construire une séquence composée de plusieurs séances. L'une d'elles doit faire l'objet d'un développement détaillé qui révélera l'aptitude professionnelle du candidat à construire et à mettre en œuvre une ou plusieurs situations d'apprentissage.

#### L'importance des informations et des données et les résultats des investigations

Si « *les informations, données et résultats* [planches, pièces, échantillons...] *issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques* » ne sont pas évalués, ils forment un ensemble essentiel à la communication et à la compréhension de la démarche du candidat.

#### Les enjeux de la prestation orale

L'exposé (30 minutes) doit permettre au jury d'apprécier la culture (professionnelle, disciplinaire, générale...) et les aptitudes du candidat au professorat : une gestion du temps, un sens de la communication, une capacité d'analyse et de synthèse, un recul critique ainsi qu'une posture professionnelle dans :

- l'exploitation des « *informations, données et résultats* [planches, pièces, échantillons...] *issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques* » ;
- l'utilisation du matériel mis à sa disposition à des fins de démonstration dynamique (aimants, feutres de couleur, tableau blanc, paperboard...);
- la prise en compte de l'espace (où se déroule l'épreuve) ;
- sa gestuelle, son regard et le placement de sa voix ;
- une attitude adaptée à l'exercice d'une épreuve orale qui induit à la fois une certaine forme d'humilité, d'assurance et de distance.

Durant l'entretien (30 minutes), il est attendu que le candidat témoigne, dans le cadre - circonscrit - de ce concours de recrutement des professeurs de lycée professionnel (PLP), de son sens du dialogue, de sa capacité d'écoute, de sa prise de recul, de son aptitude à se nourrir de l'échange pour questionner sa démarche et faire évoluer sa séquence de formation. Et plus encore, qu'il démontre ses compétences :

- *relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels ;*
- *liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique ;*
- *éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage ;*
- *relationnelles, de communication et d'animation.*

### **Les critères d'évaluation**

Précisés dans le sujet, ils portent sur les points suivants :

- *la pertinence et la cohérence des choix didactiques au regard du programme de formation, de l'objectif à atteindre et du public concerné ;*
- *le degré d'exploration et d'approfondissement de l'objectif permettant de mettre en évidence des aptitudes professionnelles liées à l'enseignement ;*
- *l'exactitude et la pertinence des références culturelles et professionnelles ;*
- *la qualité de l'expression orale, l'aptitude au dialogue, à l'analyse et à la synthèse.*

Auxquels s'ajoute, pour les candidats de l'option Métiers d'art :

- *la maîtrise des savoir-faire techniques et des gestes professionnels.*

### **L'échange sur le dossier de RAEP**

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, élaboré par le candidat, détermine l'admissibilité. Aussi, il apparaît important aux membres du jury de s'assurer de la concordance entre le dossier, en termes de contenus, et la performance du candidat. De fait, le jury peut inviter les candidats à préciser certains éléments qui figurent dans le dossier pour en vérifier l'authenticité et la véracité.

### **Les observations du jury**

Le jury félicite les candidats reçus. Il a apprécié leurs capacités à :

- S'approprier l'objectif pédagogique en lien avec les ressources documentaires.
- S'engager dans une analyse claire et argumentée qui confronte les documents.
- Proposer des problématiques issues de l'analyse pour en faire émerger un scénario pédagogique.
- Proposer une séquence et développer une séance structurée, cohérente et contextualisée dans laquelle les objectifs et activités sont clairement définis.
- Concevoir une situation d'apprentissage dont le contexte permet la mobilisation effective de l'élève et le développement potentiel de connaissances, capacités et attitudes.
- Appuyer cette situation d'apprentissage sur le programme et/ou le référentiel de la spécialité.
- Situer la séquence dans une approche progressive des apprentissages en tenant compte de la diversité de niveau des élèves, mettre en place la différenciation pédagogique.
- Etayer l'exposé par l'apport de :
  - références culturelles actuelles et en lien avec la thématique du sujet (productions issues des domaines du design et/ou des métiers d'art, œuvres issues des cultures artistiques).
  - références professionnelles (fonctionnement institutionnel, dispositifs pédagogiques, diversité des publics...).
- Proposer des choix didactiques novateurs prenant en compte les outils numériques ou traditionnels.
- Proposer des modalités d'évaluations pertinentes en lien avec les objectifs pédagogiques.
- S'exprimer à l'oral de manière claire et communiquer ses intentions de façon logique, hiérarchisée et synthétique.

- Etablir un échange fructueux avec le jury démontrant leur aptitude au dialogue, à la remédiation et à la prise de recul critique.

S'ajoutent, pour les candidats de l'option *métiers d'art* :

- La maîtrise et l'expertise du métier, des machines, des gestes et du vocabulaire professionnel.
- La collaboration envisagée avec les arts appliqués et les autres enseignements professionnels et généraux.
- Les références techniques variées et les apports culturels aussi bien historiques que contemporains.

Le jury a regretté, chez certains candidats :

- La méconnaissance des exigences de l'épreuve, des programmes ou des référentiels.
- Une mauvaise gestion du temps par méconnaissance des modalités de l'épreuve.
- Une analyse superficielle ou descriptive, sans confrontation des ressources documentaires qui ne dégage aucun parti pris (problématiques, stratégies créatives, concepts...), et n'aboutit à aucun enjeu de formation.
- Une culture disciplinaire, en général convoquée sous forme de références liées au design, peu diversifiée, insérée artificiellement dans l'exposé du candidat, rarement en lien avec l'analyse.
- Un scénario pédagogique dénué de sens, peu structuré entre les différentes phases ou peu cohérent au regard du contexte de la situation d'apprentissage : des objectifs de séances confus, éloignés de la notion proposée par le sujet.
- Un objectif mal exploré, rarement subdivisé en objectifs opérationnels, et conduisant à des activités dans lesquelles les élèves ne sont pas suffisamment engagés.
- Des propositions stéréotypées ou convenues, parfois plaquées du dossier RAEP ou d'une expérience passée, sans grande relation avec les enjeux du sujet et la thématique imposée.
- Des modalités d'évaluation insuffisamment pensées et pas ou mal intégrées au dispositif pédagogique sans lien avec le ou les objectifs pédagogiques.
- L'absence d'outils (méthodologiques, documentaires, matériels...) capables de soutenir la stratégie envisagée et d'accompagner les élèves dans l'acquisition des compétences et des savoirs.
- Des références culturelles peu diversifiées ou sans lien avec l'analyse et la situation d'apprentissage.
- Le peu de références professionnelles qui démontre un manque d'exploitation des opportunités offertes par le contexte éducatif (pluridisciplinarité, sorties, partenariats, dispositifs d'accompagnement...).
- La surexploitation des planches présentées au jury et le peu d'exploitation du tableau pour réaliser des schémas ou des croquis qui illustrent le discours.
- Un manque de réactivité et de remise en question ou, au contraire, un autodénigrement non justifié.

S'ajoute, pour les candidats de l'option *métiers d'art* :

- Un questionnement parfois focalisé sur des problèmes relevant de la technique sans prise en compte des questions esthétique et d'arts appliqués que le sujet pouvait suggérer.

Aussi, et malgré la bienveillance des jurys, certains candidats n'ont pas été en capacité de répondre aux attentes pratiques et interrogatives de l'épreuve.

Quelques candidats, bien que manifestement experts de la spécialité visée, se sont retrouvés en difficulté, ne maîtrisant pas les enjeux didactiques et pédagogiques abordés dans la séquence proposée, et n'ont pas su exploiter convenablement les documents fournis, se contentant de répondre de manière « technique » à la demande d'élaboration de séquence.

### **Les recommandations du jury**

L'épreuve d'admission ayant « *pour but d'évaluer [...] l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels* », il appartient aux candidats d'en faire la démonstration. Le candidat doit concevoir un scénario pédagogique permettant à l'élève d'atteindre l'objectif imposé par le sujet. La séquence proposée doit être opérationnelle en respectant les préconisations des textes officiels. Le candidat doit démontrer qu'il met en œuvre une stratégie et des moyens pédagogiques permettant à l'élève de réussir. Enfin, le candidat doit inscrire son action dans un contexte d'enseignement à la fois optimal et réaliste.

L'exercice ne saurait donc s'improviser ou relever d'une pratique adoptée pour la circonstance, face à un jury composé d'experts disciplinaires pour lesquels le temps de l'exposé et de l'échange est suffisant pour se faire une idée précise des habitudes de travail et des habiletés professionnelles des candidats.

Par ailleurs, le jury encourage vivement les candidats à s'emparer de thèmes d'actualité de leur champ disciplinaire et à se nourrir des avancées de la recherche en sciences cognitives comme en sciences de l'éducation.

En période de transformation de la voie professionnelle, les programmes disciplinaires ou le référentiel de spécialité pour les métiers d'art à appliquer sont ceux en vigueur au moment de la composition de l'épreuve pour le niveau de classe imposé. Toutefois, le jury recommande vivement aux futurs candidats de connaître les dispositifs et modalités pédagogiques en cours (chef-d'œuvre, co-intervention, etc.).

L'échec au concours ne doit pas être perçu comme une remise en cause totale de la qualité professionnelle des candidats. Le jury recommande à ceux non reçus de se rapprocher des dispositifs académiques de formation afin de poursuivre leur préparation au concours pour consolider leurs compétences professionnelles.

Isabelle Lemasson Said  
Présidente du jury

## ANNEXE

## Spécialités métiers d'arts et dominantes pouvant être retenues pour les sujets de l'épreuve d'admission

Spécialités métiers d'art	Dominantes métiers (sujets)	Formations correspondantes
Armurerie	<b>Pas de dominante</b>	CAP Armurerie (fabrication et réparation) BMA Armurerie
Arts de la bijouterie-joaillerie	<b>Pas de dominante</b> <i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences de bijouterie, joaillerie et orfèvrerie</i>	CAP Arts et techniques de la bijouterie-joaillerie, 3 options CAP Lapidaire, 2 options CAP Orfèvre, 4 options MC Joaillerie BP Gemmologue BMA Art du bijou et du joyau
Arts de la céramique	<b>Pas de dominante</b> <i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences de moulage, tournage et décoration en céramique</i>	CAP Décoration en céramique CAP Modèles et moules céramique CAP Tournage en céramique BMA Céramique
Arts de la gravure et de la ciselure	<b>Pas de dominante</b>	CAP Métiers de la gravure, 4 options BMA Gravure
Arts du décor architectural	<b>Dominante Pierre</b>	CAP Graveur sur pierre CAP Tailleur de pierre - marbrier du bâtiment et de la décoration MC Graveur sur pierre BP Métiers de la pierre Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option arts de la pierre
	<b>Dominante Staff</b>	CAP Staffeur ornemaniste BMA Volumes : staff et matériaux associés
Arts de la reliure	<b>Pas de dominante</b>	CAP Arts de la reliure BMA Arts de la reliure et de la dorure
Arts du métal	<b>Dominante Bronze</b>	CAP Bronziers, 3 options
	<b>Dominante Ferronnerie</b>	CAP Ferronnier
Arts du spectacle	<b>Dominante Machiniste constructeur</b>	CAP Accessoiriste réalisateur DTMS, option machiniste constructeur
	<b>Dominante Techniques de l'habillage</b>	DTMS, option techniques de l'habillage
Arts du verre	<b>Dominante Verre à froid</b>	CAP Arts du verre et du cristal CAP Arts et techniques du verre, option décorateur sur verre BMA Verrier décorateur
	<b>Dominante Verre à chaud</b>	CAP Arts du verre et du cristal BMA Souffleur de verre
	<b>Dominante Vitrail</b>	CAP Arts et techniques du verre, option vitrailliste
	<b>Dominante enseigne lumineuse et signalétique</b>	CAP Souffleur de verre, option enseigne lumineuse CAP Métiers de l'enseigne et de la signalétique Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option métiers de l'enseigne et de la signalétique
	<b>Dominante verrerie scientifique</b>	CAP Souffleur de verre, option verrerie scientifique Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option verrerie scientifique et technique
Graphisme et décor	<b>Dominante Lettres et décors</b>	CAP Signalétique, enseigne et décor BMA Graphisme et décor, option graphiste en lettres et décor
	<b>Dominante Surface et volumes</b>	CAP Signalétique, enseigne et décor BMA Graphisme et décor, option décorateur de surfaces et volumes

Tapisserie d'ameublement	<b><i>Pas de dominante</i></b> <i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences en décor et siège de la tapisserie d'ameublement</i>	CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en décor CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en siège BP Ameublement, option tapisserie décoration Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option tapissier d'ameublement
Broderie	<b><i>Pas de dominante</i></b>	CAP Arts de la broderie BMA Broderie
Chaiserie broserie	<b><i>Pas de dominante</i></b>	CAP Cannage, paillage en ameublement
Dorure ornemanisme	<b><i>Pas de dominante</i></b>	CAP Doreur à la feuille ornemaniste
Ebénisterie	<b><i>Pas de dominante</i></b>	CAP Ebéniste CAP Encadreur BMA Ebéniste
Facture instrumentale	<b>Dominante Accordéon</b>	CAP Accordeur de piano
	<b>Dominante Instruments à vent</b>	CAP Assistant technique en instruments de musique, 4 options
	<b>Dominante Lutherie Guitare</b>	Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option facteurs d'orgues
	<b>Dominante Lutherie du quatuor</b>	CAP Lutherie
	<b>Dominante Orgue</b>	CAP Ouvrier archetier
	<b>Dominante Piano</b>	BMA Technicien en facture instrumentale, 4 options
Horlogerie	<b><i>Pas de dominante</i></b>	CAP Horlogerie BMA Horlogerie
Marqueterie	<b><i>Pas de dominante</i></b>	CAP Arts du bois, option marqueteur
Menuiserie en sièges	<b><i>Pas de dominante</i></b>	CAP Menuiserie en sièges
Moulage noyautage	<b><i>Pas de dominante</i></b>	CAP Mouleur noyauteur, cuivre et bronze
Photographie	<b><i>Pas de dominante</i></b>	Bac Pro Photographie
Sculpture sur bois	<b><i>Pas de dominante</i></b>	CAP Arts du bois, option sculpteur ornemaniste
Tournage d'art sur bois	<b><i>Pas de dominante</i></b>	CAP Arts du bois, option tourneur
Vannerie	<b><i>Pas de dominante</i></b>	CAP Vannerie